

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU LUNDI CINQ JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN**

Présents : Mesdames Audrey LE GALES, Marianne LAUZERAL, Isabelle RIBET-GARCIA et Alexia RON,

Messieurs : Daniel GRYCZA, Yoann CLAUDIN, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM, Roger GHIRARDO, Eric SOULA, et Sébastien DARAUD.

Absents excusés : Mesdames Corinne DEJEAN et Christiane DANGLA ; Messieurs Marcel FABRIS et Gérard ROUJAS.

Procuration : Madame Corinne DEJEAN donne procuration à Mr Daniel GRYCZA.

Secrétaire de séance : Madame Audrey LE GALES.

-----  
*Ouverture de la séance à 19 h 30 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des Fêtes (période COVID-19).*

#### ➤ **Accueil du porteur du projet « médecines douces » :**

Comme convenu lors de la dernière séance, il est proposé d'accueillir Madame Isabelle GROSSIN pour échanger sur son projet.

Elle recherche un terrain d'environ 1000 à 1500 m<sup>2</sup> afin de construire une dizaine de cabinets pour y accueillir des professionnels exerçant dans le domaine de la médecine douce.

A ce jour ces professionnels ont une clientèle ; ils souhaitent disposer d'un local dédié et se regrouper.

Madame GROSSIN assurerait l'investissement et la location des cabinets ; elle serait propriétaire du terrain et du bâtiment.

La mairie informe Madame GROSSIN que :

- le terrain situé à proximité de la cave pourrait répondre à sa demande,
- le bâtiment ne peut être qu'un local commercial (pas d'habitat),
- au niveau de la zone Activestre, un projet axé sur « le Bien-Etre » est en cours d'étude et peut faire concurrence.

Le projet est soumis au vote : à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

Une proposition financière devra lui être faite en septembre par la Mairie. Monsieur GHIRARDO conserve le contact avec Madame GROSSIN pour en savoir sur le projet.

#### ➤ **Motion de soutien à l'AMRF contre le reversement de la DGF à l'EPCI :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, au cours son Assemblée Générale, l'Association des Maires Ruraux de France a voté une motion visant à refuser le recours expérimental à la formule dérogatoire de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes par l'EPCI et demandent la fin de sa diminution.

Monsieur le Maire propose que soit votée une motion soutenant la motion présentée par l'AMRF.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER la motion telle que présentée ci-dessus visant à soutenir la motion portée par l'AMRF ;
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et utiles à ce dossier.

➤ **Décision Modificative n°1 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une écriture au chapitre INVESTISSEMENT pour permettre le remboursement des emprunts pour la future Ecole. Il rappelle que cela ne change en rien le budget global.

L'écriture comptable consiste à :

- sur la ligne 21312 : prélever 200 000 euros ;
- sur la ligne 1641 : attribuer 200 000 euros ;

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	12
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve la DM1, prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Points d'avancement projets :**

- Nouvelle Ecole :
  - l'acte d'engagement a été notifié aux 12 entreprises ;
  - la 1ere réunion de chantier se déroulera le mardi 27 juillet à 10h00
  - les travaux de terrassement débiteront fin juillet.
  
- Local Associatif transformable en local Commercial :
  - l'ouverture des plis s'est tenue ;
  - 3 lots feront l'objet de négociations.

➤ **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Catherine PERRIN a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31 juillet 2021.
- Madame Isabelle GARCIA-RIBET donne lecture du courrier de Madame et Monsieur CASSÉ qui propose d'acquérir la bande de terrain qui sépare le futur lotissement de leur propriété. Sachant que des réseaux passent sur ce terrain, qu'ENEDIS va enfouir une ligne moyenne tension d'ici la fin de l'année, qu'en fonction de la configuration des constructions il est décidé d'attendre avant de se positionner. Un chiffrage du coût de construction d'un chemin piétonnier va être demandé à la Communauté de Communes.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 06 septembre 2021 à 20h30**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.*

-----